



CONSEIL MUNICIPAL DE NOGARO Compte-rendu succinct

Judi 15 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le 15 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'animation, sous la présidence de M. Christian PEYRET, Maire de Nogaro.

Présents : M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE-CAMPISTRON, Mme Maryse MARTINOT, M. Roger COMBRES, M. Bernard HAMEL, M. Jean-Claude DROUARD, Mme Rolande DELORD, M. Patrick FRANCH, Mme Josiane LAPEYRE, M. Daniel LAFFORGUE, Mme Christine MARQUE, M. Hervé DAUGA, Mme Edith LARRIEU, Mme Marie-France SANTOS, M. Stéphane CAMPGUILHEM, Mme Magali MARQUE, M. Thomas ESCUDIER, Mme Justine ESCALAS (arrivée au pont N°5).

Pouvoirs : M. Joseph BELTRI à Mme Maryse MARTINOT.

Secrétaire : M. Stéphane CAMPGUILHEM.

1/ INFORMATIONS DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal a pris acte de cette communication

2/ ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SPL ARAC OCCITANIE) DESIGNATION DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE, ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 18, contre 0, abstention : 0) :
a désigné M. Christian PEYRET membre de l'assemblée spéciale et représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaire de la SPL ARAC OCCITANIE.

3/ ENEDIS – CONVENTIONS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC/POSTES DE TRANSFORMATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 18, contre 0, abstention : 0)
a décidé, d'autoriser M. le Maire à signer avec ENEDIS :
-une convention de mise à disposition sur un terrain d'une superficie de 25m² situé Cité du Midour et faisant partie de l'unité foncière cadastrée AC 0145 d'une superficie totale de 734 m² ;
-une convention de servitudes concernant les parcelles cadastrées A 0318 MATALENE, A 0466 MATALENE, AB 0057 8 AV DE DANIMATE, AC 0071 32 AV DU MIDOUR, AC 0145 5117 AV DU MIDOUR, AC 0146 5117 AV DU MIDOUR, AC 0153 5117 CITE DU MIDOUR, D 0285 ESTALENS ;
-une convention de servitudes concernant les parcelles cadastrées AC 0145 5117 CITE DU MIDOUR; AC 0146 5117 AV CITE DU MIDOUR, AC 0153 5117 CITE DU MIDOUR, AC 0155 5117 CITE DU MIDOUR.
a décidé, d'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés afférents.

4/ SYNDICAT D'ENERGIES DU GERS - DELEGATION COMPETENCES OPTIONNELLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 18, contre 0, abstention : 0)
a décidé, de transférer les compétences prévues aux articles 2.3, 2.4 et 2.5 des statuts du syndicat Départemental d'Energies du Gers.

5/ SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NOGARO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé, de verser une subvention complémentaire de 5 300,00 € au CCAS.

6/ VENTE D'UN TERRAIN LOTISSEMENT RIMAILLO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé, d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente au prix de 15 €/m² avec les consorts AGNEL et de signer les actes afférents à la vente de cette parcelle

7/ CESSION D'UN TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE PROJET RESIDENCE SOCIALE HABITAT JEUNES// FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé, d'autoriser M. le Maire à prendre toutes dispositions pour les opérations liées à ce projet d'intérêt général, délimitation et bornage, saisine des services du domaine pour évaluation financière, compromis de cession et acte de cession devant notaire à l'Euro symbolique.

8/ TARIF RESTAURATION SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé, de fixer le montant du repas cantine à 4.90 €, à compter du 1/01/2021.

9/ RECRUTEMENT APPRENTI RESTAURATION SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé, le recrutement d'un apprenti au restaurant scolaire pour l'année 2020/2021.

10/ CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR REMPLACEMENT DES FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS OCCUPANT UN POSTE PERMANENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé, d'autoriser M. le Maire à recruter, par contrats établis pour une durée déterminée et renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer,
a dit que ces contrats à durée déterminée concernent des agents du cadre d'emploi des Adjoints administratifs et des Adjoints techniques,
a dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Fin de la séance 20 h 15

Le secrétaire
Stéphane CAMPGUILHEM

Le Maire de Nogaro,
Christian PEYRET

